

Réflexion sur la justice sociale

En quoi la justice sociale est-elle compatible avec la foi catholique? Ne peut-on pas être engagé dans la recherche du bien commun sans pour autant être membre en règle de l'Église catholique? Pourquoi devrions-nous considérer l'engagement social comme un devoir chrétien? Voilà des questions qui refont souvent surface dans nos échanges avec les jeunes. Nous pouvons aborder le sujet en nous basant sur l'enseignement de l'Église qui prend sa source dans la Parole de Dieu et dans la Tradition.

Au fil des générations, nous avons découvert que nous sommes les enfants d'un Dieu qui nous aime sans limite et désire notre bonheur par-dessus tout. Nous avons reconnu en Jésus Christ son Fils, son Envoyé, son Porteur de Bonne Nouvelle. Jésus est celui qui a donné sa vie pour nous apprendre ce qu'est l'Amour véritable et la fidélité. C'est ce même Jésus qui est venu nous dire : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. » (Mt 5, 48) Autrement dit, nous sommes invités à atteindre la sainteté et nous devons croire que c'est possible. Pour ce faire, il faut nous débarrasser de nos vieilles images concernant la sainteté. Nous avons trop souvent associé la sainteté aux mortifications et au martyre. Il vaudrait mieux chercher à voir ce qu'est la sainteté du côté de Dieu.

Dieu est saint et parfait dans son amour qui n'a pas de limites. Il jette inlassablement des ponts qu'il nous invite à franchir. Dieu est saint et parfait dans sa compassion. Il voit la souffrance de son peuple, se laisse toucher par elle et vient soutenir les affligés à travers ceux et celles qui se rendent disponibles pour apporter sa présence. Dieu est saint et parfait dans sa perception de l'être humain comme la chair de sa chair, le souffle de son souffle, le sang de son sang. Il nous a créés, tous et toutes sans exception, à son image et à sa ressemblance et attend patiemment le jour où nous serons tous et toutes réunis autour de sa table pour la noce éternelle. Pour nous, la sainteté est un idéal à atteindre; on ne naît pas saint, on le devient un peu plus chaque jour dans la mesure où nous donnons notre vie librement, au jour le jour, dans le but de rendre le monde meilleur donc en consacrant notre vie à réaliser le plan de Dieu dès ici-bas.

Les écrits évangéliques servent de référence, d'inspiration à celui ou celle qui cherche à imiter le Christ. Il ne faut pas oublier non plus que la célébration de l'Eucharistie fait de nous des êtres de service dans le monde. Il y a bien sûr le partage de la Parole ainsi que le partage du pain et du vin, mais nous avons tendance parfois à oublier qu'à la dernière Cène, il y a eu le lavement des pieds. Se laver les pieds les uns des autres, s'agenouiller dans la position du serviteur, agir avec amour et compassion, c'est travailler pour la justice sociale et c'est aussi : « Faites ceci en mémoire de moi. »

Nous possédons aussi d'autres textes qui sont à même de nous aider à comprendre que le disciple du Christ est appelé à s'engager et à travailler pour la justice sociale. Dans l'encyclique sur l'évangélisation, *Evangelii Nuntiandi*, publié en 1975 par le Pape Paul VI, on peut lire : « L'évangélisation ne serait pas complète si elle ne tenait pas compte des rapports concrets et permanents qui existent entre l'Évangile et la vie, personnelle et sociale, de l'homme. » (no 30) Elle contient les mêmes éléments que nous retrouvons dans toutes les autres encycliques écrites par les papes depuis 1891. Partout, il est question de :

- **La dignité de la personne humaine** : Toute personne est sacrée, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu. Personne ne perd sa dignité en raison de son handicap, de sa race, de son âge, de sa condition sociale.

- **La communauté et le bien commun** : La personne humaine est à la fois sacrée et sociale. Nous réalisons notre dignité et nos droits en relation avec d'autres, en communauté. « Nous sommes un seul corps; lorsqu'un membre souffre, tous souffrent. » Nous sommes invités à respecter la création, à nous comporter en bons intendants et bonnes intendantes de la terre, à reconnaître chez nous et chez les autres les dons et les charismes reçus comme des moyens, des outils servant à construire un monde meilleur.

- **Droits et devoirs** : Tous les gens ont droit fondamentalement à tout ce qui soutient la vie : la nourriture, un logement, la santé, l'éducation et un travail. Tous et toutes ont le droit de participer aux décisions qui les touchent. Ces droits s'accompagnent de devoirs qui permettent d'assurer l'équilibre en faveur du bien commun.

- **L'option pour les pauvres** : La mesure morale d'une société se trouve dans la manière qu'elle traite ses membres les plus vulnérables. Les pauvres ont de droit la place de choix lorsqu'une nation évalue sa conscience. Toutes les décisions politiques doivent tenir compte de leurs répercussions sur la qualité de vie des plus vulnérables.

- **La dignité du travail** : Les gens ont le droit à un travail décent et productif, à un salaire juste, à la propriété privée et à l'initiative économique. L'économie est là pour servir le peuple et non pas le contraire.

- **La solidarité** : Nous sommes une seule famille humaine. Nos responsabilités, les uns face aux autres, dépassent nos différences nationales, raciales, économiques et idéologiques. Nous sommes appelés à travailler globalement en faveur de la justice. (source : Enseignement social de la Conférence catholique des évêques des États-Unis) Comme nous le rappelait le Synode sur la justice en 1971 : « L'amour chrétien pour le prochain et la justice ne peuvent être séparés. Car l'amour implique d'une manière absolue la mise en oeuvre de la justice en reconnaissant la dignité et les droits de notre prochain. Puisque chaque humain est vraiment à l'image et à la ressemblance du Dieu invisible et frère ou soeur du Christ, le chrétien ou la chrétienne retrouve Dieu en chaque humain, avec cette exigence absolue de justice et d'amour qui vient de Dieu. »

Nous ne pouvons conclure autrement qu'en affirmant qu'une chrétienne, qu'un chrétien ne peut s'en tenir au culte. Elle ou il doit constamment se nourrir à la table de la Parole et à la table de la communion pour y puiser les forces nécessaires afin d'assurer son service quotidien dans le monde.

Équipe de rédaction :

Michel Côté

Danielle D'Anjou-Villemare

Annexe : Liste de documents pontificaux développant les thèmes de la justice, de la paix et de l'intégrité de la création par Michel Côté

- 1891 :** **Léon XIII : *Rerum Novarum* (sur la condition des ouvriers)**
- fait ressortir les droits et les responsabilités du capital et du travail;
 - décrit le rôle propre du gouvernement;
 - protège les droits des travailleurs à s'organiser en formant des associations pour l'obtention d'un salaire et des conditions de travail justes.
- 1931 :** **Pie XI : *Quadragesimo Anno* (sur la restauration de l'ordre social)**
- dénonce les effets du pouvoir économique sur les travailleurs et sur la société;
 - fait appel à une répartition équitable des biens selon les exigences du bien commun et de la justice sociale;
 - protège le droit à la propriété et en élargit la possibilité;
 - affirme l'harmonie sociale parmi les classes sociales.
- 1961 :** **Jean XXIII : *Mater et Magistra* (christianisme et justice sociale)**
- déplore le fossé grandissant entre les nations riches et pauvres, la course aux armements et la situation critique des paysans;
 - affirme le droit pour les employés d'avoir leur part dans la propriété, l'organisation et les profits liés aux biens communs;
 - plaide pour donner de l'aide aux pays moins développés tout en éliminant l'idée de domination;
 - fait de la doctrine sociale chrétienne une partie intégrante de la vie chrétienne : appelle les chrétiens à oeuvrer pour un monde plus juste.
- 1963 :** **Jean XXIII : *Pacem in Terris* (pour la paix entre les nations)**
- affirme que tous les droits de l'homme sont le fondement de la paix;
 - appelle au désarmement;
 - reconnaît aux nations une égale dignité et le droit de se développer par elles-mêmes;
 - plaide pour que soit revue l'attribution des ressources et que soient contrôlées les politiques des organismes multinationaux;
 - plaide pour des politiques publiques qui facilitent la réinsertion des réfugiés;
 - propose une société basée sur la subsidiarité;
 - reconnaît une autorité publique mondiale pour promouvoir le bien commun universel : l'Organisation des Nations Unies;
 - intègre la foi et l'action.
- 1965 :** **Concile Vatican II : *Gaudium et Spes* (sur l'Église dans le monde de ce temps)**
- déplore une pauvreté mondiale grandissante et la menace d'une guerre nucléaire;
 - base les décisions politiques et économiques sur la dignité humaine;
 - voit la paix comme un ordre dans la société résultant de la justice;
 - préconise de bâtir la communauté internationale sur la subsidiarité;
 - préconise de créer des organisations pour promouvoir et harmoniser le commerce mondial;
 - déclare qu'il est de la responsabilité des chrétiens et des chrétiennes de travailler dans des structures au service d'un monde avec plus de justice et de paix.

- 1967 :** **Paul VI : *Populorum Progressio* (sur le développement des peuples)**
- affirme le droit à un développement humain intégral pour les nations pauvres;
 - critique les structures économiques qui favorisent l'inégalité;
 - reconnaît qu'un développement authentique ne se limite pas à la croissance économique;
 - préconise le partage des ressources au moyen de l'aide, de l'assistance technique, de relations commerciales basées sur la justice tout en créant un fonds mondial dont la somme d'argent servirait à aider les pauvres au lieu d'être dépensée pour de l'armement;
 - dit que la propriété privée n'est pour personne un droit absolu;
 - fixe des obligations aux multinationales : être initiatrices de justice sociale;
 - plaide pour un accueil des jeunes et des travailleurs qui émigrent des nations pauvres.
- 1971 :** **Paul VI : *Octogesima Adveniens* (sur l'appel à l'action)**
- fait appel à une action politique pour une justice économique;
 - fait appel à une analyse objective de la situation de la société tout en identifiant ce qui se fait pour la justice;
 - fait appel aux chrétiens, aux chrétiennes et aux églises locales à répondre aux situations d'injustice;
 - fait appel à une action politique pour les changements qui s'imposent.
- 1971 :** **Synode mondial des évêques : (sur la justice dans le monde)**
- appuie l'adhésion à la *Déclaration universelle des droits de l'homme* des Nations Unies;
 - soutient le droit à un développement qui comprend à la fois la croissance économique et la participation économique et politique de la population;
 - plaide à mettre un frein à la course aux armements et à leur commerce;
 - reconnaît le péché individuel et social;
 - demande que la politique de l'Église comme son style de vie soit basée sur la justice de manière à être crédible (prêcher la justice).
 - affirme que l'action pour la justice est constitutive de l'identité chrétienne.
- 1975 :** **Paul VI : *Evangelii Nuntiandi* (sur l'évangélisation dans le monde moderne)**
- annonce l'Évangile comme libération de tout ce qui opprime l'être humain (c'est-à-dire aider à cette libération, en être le témoin et s'employer à son avancée);
 - considère la justice sociale comme partie intégrante de la foi;
 - traduit en actes l'enseignement social;
 - intègre la transformation personnelle et celle de la société.
- 1979 :** **Jean-Paul II : *Redemptor Hominis* (Le Rédempteur de l'homme)**
- utilise les droits de l'homme comme principe fondamental à tout programme et système;
 - prône plutôt les investissements en nourriture et en tout ce qui est au service de la vie au lieu des investissements pour l'armement;
 - interdit la dévastation de la terre;
 - prône d'oeuvrer ensemble à la transformation des structures économiques.

- 1981 :** **Jean Paul II : *Laborem Exercens* (sur le travail humain)**
- affirme la dignité du travail basée sur la dignité du travailleur;
 - lie l'engagement à la justice à la poursuite de la paix;
 - demande à la société d'établir de justes salaires, de permettre l'accès à la propriété et au partage (tant au plan de l'administration que des profits liés au travail);
 - affirme le droit pour tous les travailleurs à former des associations et à défendre leurs intérêts vitaux;
 - demande que les travailleurs immigrés soient traités selon les mêmes règles que les citoyens;
 - demande la justice pour l'emploi (responsabilité attribuée à la société, à l'employeur ou au travailleur).
- 1987 :** **Jean Paul II : *Sollicitudo Rei Socialis* (sur les questions sociales)**
- fait connaître l'enseignement de l'Église, particulièrement l'option pour les pauvres;
 - promeut une volonté politique pour créer de justes mécanismes en vue du bien commun de l'humanité;
 - dénonce les ressources utilisées pour l'armement et non pour soulager la misère humaine;
 - reconnaît l'injustice fondamentale liée à la réalité entre les classes sociales (petit nombre de personnes qui possèdent beaucoup versus grand nombre de personnes qui n'ont presque rien);
 - prévoit le développement qui respecte la nature;
 - fait appel à la conversion, à la solidarité découlant d'une interdépendance nécessaire;
 - identifie les structures qui font obstacle au plein développement des peuples;
 - vise la réforme du commerce mondial et des systèmes financiers;
 - dénonce les structures de péché.
- 1991 :** **Jean Paul II : *Centesimus Annus* (sur le centenaire de *Rerum Novarum*)**
- reconnaît l'échec tant du côté de l'économie du système socialiste que du côté de l'économie de marché;
 - veut alléger ou enlever la dette des pays pauvres;
 - vise le désarmement;
 - reconnaît l'importance de simplifier les styles de vie et d'éliminer le gaspillage dans les pays riches;
 - prône le développement des politiques publiques pour le plein emploi et la sécurité de l'emploi;
 - vise la création des institutions pour le contrôle des armements;
 - veut appeler les nations riches à limiter leur ambition quant au revenu et au pouvoir.
- 1994 :** **Jean Paul II : *Tertio Millennio Adveniente* (sur le jubilé de l'an 2000)**
- vise l'engagement en faveur de la justice et de la paix;
 - vise l'engagement à élever nos voix en faveur des pauvres du monde;
 - vise l'engagement à réduire ou à annuler complètement la dette internationale;
 - vise l'engagement à une réflexion sur les difficultés du dialogue entre les cultures et les problèmes liés aux droits de la femme.